

« Devenez AVATAR », une expérience scientifique de dédoublement de soi en réalité virtuelle pour étudier différemment l'immersion virtuelle

Présentation publique à l'occasion de la résidence de médiation au sein de l'e-LAB du projet scientifique « Devenez avatar » développé par Etienne Pereny, IDEFI-CreaTIC/UP8, Etienne Armand Amato, DICEN-IDF/UPEM et Alain Berthoz, Collège de France.

Retrouvez-vous projeté dans un nouveau monde ! Interagissez avec un environnement virtuel en vous y déplaçant comme jamais vous ne pourrez ! Pas de clavier, pas de joystick, pas d'écran tactile... Juste vous ! Devenez l'Avatar !

Et ainsi, découvrez comment étudier autrement les jeux vidéo et la réalité virtuelle, en se concentrant sur les phénomènes de transformations et d'adaptations corporelles que suscite leur pratique...

Avec les interventions d'Étienne Armand Amato, Enseignant chercheur au laboratoire DICEN-IDF et Maître de conférences à l'Université Paris Est et d'Étienne Pereny Enseignant chercheur et Maître de conférences Honoraire à l'[Université Paris 8](#), IDEFI-CréaTIC.

Ainsi qu'avec la participation d'Hamid BESSAA Chercheur en Psychologie Cognitive au LUTIN Userlab présentant l'espace jeu vidéo et ses enjeux comme lieu de médiation avec production de données, ainsi que la démarche du LUTIN Userlab.

Vous pourrez également tester le dispositif en direct avec le Masterant/Chercheur en Psychologie Cognitive Kevin Beaufiles qui vous entraînera dans les coulisses de l'élaboration d'une expérience scientifique : de la création d'une hypothèse au recueil et à l'exploitation des données.

Dates des interventions :

- Samedi 30 juin => 15H à 16H30
- Mercredi 11 Juillet => 15H à 17H

Lieu :

- Cité des Sciences et de l'Industrie, Laboratoire E-Gaming-Lab, Explora, Niveau 2, Mezzanine M3

L'entrée est de 12 euros et permet également de visiter toutes les expositions présentées actuellement à la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Le tarif préférentiel de 9 euros est accordé :

- aux moins de 25 ans ;
- aux 65 ans et plus ;
- aux enseignants, documentalistes et directeurs d'établissements scolaires ;
- aux étudiants ;
- aux titulaires de la carte famille nombreuse ;
- aux détenteurs de la carte Paris visite.